

Luxembourg, le 3 mars 2022

Note d'information 22/4 relative à la réunion extraordinaire du Comité du risque systémique du 2 mars.

En sa qualité de présidente du Comité du risque systémique (CdRS), la ministre des Finances, Yuriko Backes, a convoqué une réunion extraordinaire du CdRS pour faire le point sur l'impact de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine sur le secteur financier luxembourgeois.

Le CdRS a notamment fait le point sur les répercussions directes et indirectes des sanctions décidées aux niveaux européen et international contre la Russie, et ce plus particulièrement en ce qui concerne le secteur bancaire, les fonds d'investissement et le secteur des assurances. À ce titre, les autorités membres du CdRS ont dressé un état des lieux pour les entités tombant sous leur champ de surveillance respectif. Les membres du CdRS ont constaté qu'à l'heure actuelle, l'exposition directe des entités surveillées reste marginale et la situation ne présente pas de risque endogène pour la stabilité financière au Luxembourg. Ils ont également convenu que, dans le contexte géopolitique actuel, l'aspect de la cybersécurité revêt une importance particulière pour la continuité des affaires des entités surveillées et devra être suivi de près.

Dans le cadre de sa mission de contribuer au maintien de la stabilité du système financier au Luxembourg, le CdRS continuera à suivre de près l'évolution de la situation et envisagera, le cas échéant, toute mesure nécessaire au maintien de la stabilité financière.

Instauré par la loi modifiée du 1^{er} avril 2015 portant création d'un comité du risque systémique, le CdRS est composé de quatre membres, à savoir:

- le gouvernement, représenté par le membre du gouvernement ayant dans ses attributions la place financière,
- la Banque centrale du Luxembourg, représentée par son directeur général,
- la Commission de surveillance du secteur financier, représentée par son directeur général,
- le Commissariat aux assurances, représenté par son directeur.

La mission du CdRS consiste en la coordination de la mise en œuvre, par les autorités représentées au CdRS, de la politique macroprudentielle dont l'objectif ultime est de contribuer au maintien de la stabilité du système financier luxembourgeois, notamment en renforçant la résilience du système financier et en diminuant l'accumulation des risques systémiques, en assurant ainsi une contribution durable du secteur financier à la croissance économique.

Le Comité de Direction